

DATE A RETENIR DÈS MAINTENANT :

22/03/2018 : Salon de l'éclairage public de 18h00 à 20h00 - Espace animation des Joinchères à Venoy.

Votre avis nous intéresse !

Suite à la CLE, un questionnaire va être transmis à l'adresse mail de votre Mairie.

Merci de prendre quelques instants pour y répondre.

L'an deux mil dix-huit, le 09 janvier, la commission locale d'énergie du Gâtinais du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne (S.D.E.Y.), régulièrement convoquée, s'est réunie à SAINT VALÉRIEN (89150), dans les locaux du foyer communal, 5 rue Georges Bouilly, sous la présidence de Monsieur Claude MAULOISE, vice-président en charge de la C.L.E.

Convocation du 14.12.2017

Présents : Michel GUILLON-COTTARD, Bernard CRETENET, Jean-Jacques NOËL, Christophe DESANLIS, Jacky DORANGE, Bruno NICOLAS, Philippe REGNARD, Florence BARDOT, Guy DUFRESNE, Louise CARTIER, Pierre ALLEMAND et Jean-François ALLIOT.

Absents excusés : Bernard DESRUMAUX, Christine AITA, Jérôme CORDIER, Michel JOLIVET, Philippe LEVERNE, Bruno GREGOIRE, Denis LARDENAI, Marcel MILACHON.

12 communes sur 25 sont représentées.

Monsieur MAULOISE, vice-président du S.D.E.Y. en charge de la CLE du Gâtinais, remercie tous les élus de leur présence à cette première réunion de l'année 2018 ainsi que Monsieur Jérôme CORDIER, Maire de Saint Valérien, qui met gracieusement, à disposition du SDEY, le foyer communal.

Il remercie également les représentants du SDEY et des entreprises, qui sont venus à cette réunion afin d'apporter des informations et répondre aux éventuelles questions des délégués : Edouard BURRIER (Responsable des services techniques), Irène EULRIET-BROCARDI (Directrice de la SEM), Émeline RIMBAULT (coordonnatrice de CLE), Aurélie ROSSIGNOL (chargé de mission énergie), Dominique MICHEL (chargé d'affaires), Elodie GAUDEZ (Responsable du service Éclairage public), Yannick DAUBIÉ (technicien EP), Monsieur Eric BERTHAULT (EIFFAGE, responsable de l'agence de



Sens), Messieurs Laurent BALLETT et Jordan SIMOES (INEO), Messieurs Guillaume LE FLOCH et Sébastien BERTRAND (BENTIN).

ORDRE DU JOUR

1. Règlement financier 2018.
2. Mise à disposition de supports communs pour le déploiement de la fibre optique
3. Conseil en Energie Partagé.
4. Certificats d'Economie d'Energie.
5. Présentation de la SEM.
6. Point sur les travaux 2017.
7. Point sur les demandes de travaux pour 2018.
8. Questions diverses : Trophées des lumières

Claude MAULOISE remercie les élus de leur présence et leur présente ses meilleurs vœux pour 2018. Cette réunion de la CLE du Gâtinais a également pour but de faire un point sur la programmation des travaux dans chacune des communes.

Il demande ensuite à chaque membre du SDEY de se présenter (nom et fonction).

L'ordre du jour est ensuite annoncé.

1. RÈGLEMENT FINANCIER 2018

Claude MAULOISE laisse la parole à Emeline RIMBAULT qui précise que seuls certains articles de l'ancien règlement financier ont été modifiés :

- ✓ **Eclairage public** : Le programme Ballons fluo s'arrête (déjà renouvelé 2 fois).

Sur ces travaux, le SDEY apportera une subvention de 40% du HT et de 60 % du HT pour l'éclairage intelligent. Ce dernier permet de faire de la télégestion : on connaît ainsi la consommation réelle par point lumineux, l'état de ses points lumineux, on peut aussi y ajouter des bornes wifi ou des caméras de vidéo-surveillance.



✓ **Dissimulation:**

Devant les nombreuses demandes (environ une centaine) de travaux de dissimulation des communes, suite aux baisses régulières d'environ 10% chaque année de l'enveloppe Face et afin de retenir plus de dossiers, les subventions ont été modulées. Cela permettrait de traiter une trentaine de dossiers au lieu d'une dizaine si les taux de subventions étaient maintenus comme auparavant.

La commune sera aidée à hauteur de 60% sur un plafond de 60 000€ HT si le dossier est prioritaire, ou 30% du HT sur fonds propres du SDEY.

Une enveloppe de 850 000€ TTC de travaux sur fonds propres a été ouverte pour 2018.

✓ **Bornes :**

Au 31 décembre 2017, l'aide de l'ADEME a pris fin.

Le SDEY maintient sa participation actuelle soit 30% pour une borne normale et 50% pour une borne rapide.

Les consommations resteront gratuites jusqu'à la fin de l'année 2018 pour toutes les bornes. A partir du 1^{er} janvier 2019, les utilisateurs paieront leurs consommations.

A ce jour, environ 80 bornes sont en service et une vingtaine est en travaux.

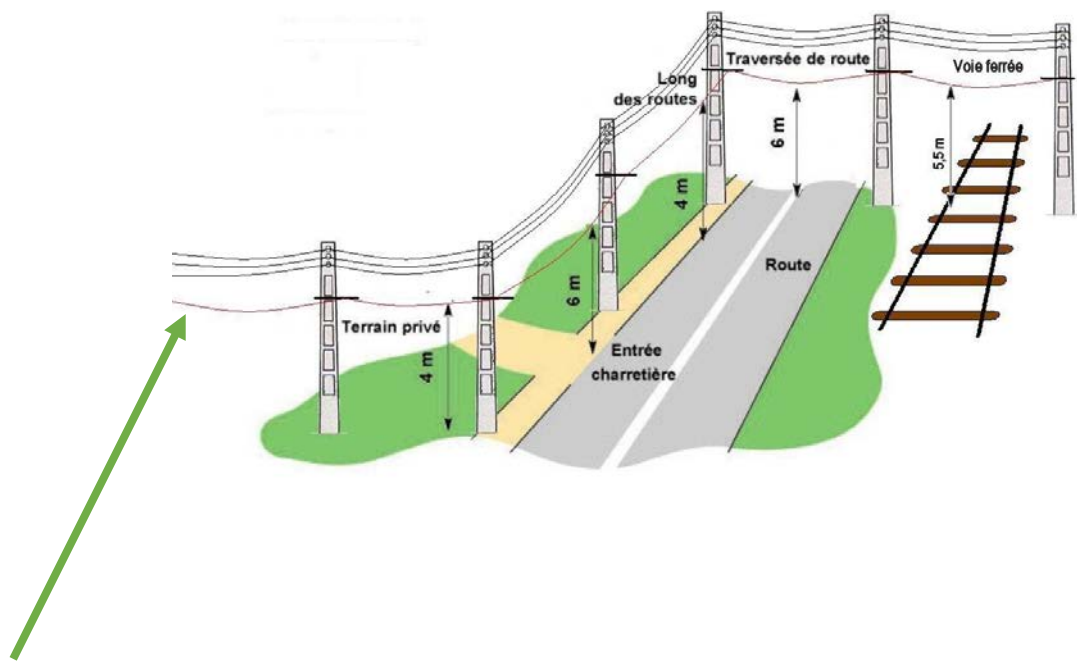
- ✓ Suite à plusieurs demandes de la part des communes et afin d'accélérer la gestion des dossiers, une délibération générale pourra être prise, seuls les pourcentages de participation seront renseignés avec un montant maximum décidé par le conseil municipal autorisant le maire à signer les conventions financières.

Le nouveau règlement financier sera envoyé à chaque sous format papier.

2. TELECOM : MUTUALISATION DES APPUIS COMMUNS

Edouard BURRIER annonce qu'une convention tripartite «appuis communs» a été actée au niveau national par la FNCCR, ENEDIS et les Autorités Organisatrices de la Distribution d'Electricité pour faciliter le déploiement de la fibre dans le département de l'Yonne ou l'équipement de pylônes de téléphonie mobile.

- ✓ Le Conseil Départemental de l'Yonne et d'autres maîtres d'ouvrages de télécommunications ont sollicité le SDEY pour signer une telle convention dans le cadre du déploiement du Très Haut Débit.
- ✓ Le SDEY a pris une délibération permettant de signer ce type de convention avec un Maître d'Ouvrage d'un réseau de communications électroniques.



Passage de la fibre sur les supports du réseau Haute tension ou basse Tension du SDEY

Pour rappel, les poteaux appartiennent au SDEY et l'usage en revient à Enedis.



Claude MAULOISE et Bernard CRETENET s'interrogent sur la possibilité de mettre du télécom sur un poteau HTA. Après vérification dans la convention signée avec Enedis, il s'avère que cela peut être réalisé.

L'utilisation des supports communs sera soumise à une redevance au SDEY de la part du maître d'ouvrage payable en une fois pour une durée de 20 ans soit 27.39 € HT (indice 2017) par traverses, liaison entre 2 poteaux.

Ce droit d'usage est appliqué selon les modalités du modèle de convention nationale.

La maintenance est assurée par l'opérateur.

3. CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ - CEP

Madame ROSSIGNOL explique que l'objectif est de cibler les actions les plus efficaces et rentables pour diminuer la consommation d'énergie des bâtiments communaux.

Cela permettrait aux communes de maîtriser leurs factures d'énergie, de développer une véritable politique d'efficacité énergétique, de valoriser leur patrimoine et d'améliorer le confort des usagers.

Elle leur communique des exemples d'actions pouvant être mises en place : isolations, remplacement des menuiseries, régulation thermique avec un robinet thermostatique, la modification du système de chauffage.

Le CEP se déroule en 3 étapes :

- ✓ 1^{ère} année : **Diagnostic énergétique du patrimoine bâti**. Une visite de site est organisée, une étude des relevés de consommation et de facturation est réalisée et ensuite un bilan des gisements potentiels d'économie est établi (programme pluriannuel d'actions à mettre en place).
- ✓ Années suivantes : * **un suivi énergétique annuel personnalisé** est réalisé (dépenses et analyses des consommations). Les communes peuvent engager des mesures nécessitant pas ou peu de dépenses (optimisation des conditions tarifaires, mise en œuvre d'une régulation...)

* le SDEY accompagne les communes dans leurs actions sur la base d'un programme pluriannuel



Le CEP est mis en place selon les modalités suivantes :

- ✓ Une convention est établie pour une durée de 5 ans. Trois documents sont indispensables : la délibération de la commune, la convention d'adhésion et la convention financière pour le diagnostic énergétique.
- ✓ Les conditions financières : la commune (de moins de 2 000 habitants) verse une cotisation annuelle sur la base de 0.4 € par habitant et par an et au-delà de 2 000 habitants, elle verse 0.2 € par habitant et par an. La commune participe aussi aux pré-diagnostics à hauteur de 20% du coût global HT de ce dernier (le reste étant réparti entre l'ADEME, l'Europe et le SDEY).

4. LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE - CEE

Madame ROSSIGNOL explique que les CEE sont un dispositif permettant de récupérer les fonds suite à des travaux en vue de faire des économies d'énergie.

Le principe général du dispositif CEE est le suivant :

- ✓ L'objectif est d'encourager les économies d'énergie
- ✓ Les acteurs concernés sont les fournisseurs d'énergie (Acteurs obligés)
- ✓ Les fournisseurs doivent obtenir des certificats justifiant de leurs actions économes en énergie.
- ✓ Pour cela, soit ils conduisent des actions directement auprès de leurs clients soit ils achètent des certificats sur le marché national, notamment auprès des collectivités que l'on appelle les « non Obligés ».
- ✓ Si les fournisseurs d'énergie n'appliquent pas ces conditions, ils se verront infliger des pénalités financières proportionnelles aux quantités d'énergie vendues.

Le Pôle national des CEE délivre les CEE aux acteurs non-obligés, surveille le marché (des échanges de CEE), fixe les obligations et délivre les CEE aux acteurs obligés.

Les opérations d'économie d'énergies sont regroupées par secteur comme par exemple « bâtiment résidentiel » (BAR) comprenant l'isolation de combles, la pose de chaudière collective de type condensation...



L'unité de mesure des certificats est le « kWh Cumac » qui correspond aux économies d'énergie prévisionnelles cumulées (sur toute la durée de l'opération) et actualisées (par un coefficient qui minore le volume obtenu pour prendre en compte la perte d'efficacité du matériel en fin de vie).

La formule de calcul est la suivante :

CEE (kWh cumac) = Gain annuel (kWh) x Durée de vie(an) x Coefficient d'actualisation

Le SDEY peut assurer la gestion et la mutualisation de la vente des CEE selon le schéma financier suivant : la collectivité récupère 70% du montant des CEE vendus et le SDEY 30%.

Afin de pouvoir bénéficier de ce service, les communes doit prendre une délibération, signer une convention avec le SDEY, transmettre dans l'année qui suit la réception les attestations, les factures, les notices... et le SDEY émet un mandat administratif équivalent au reversement de 70 % du produit de la vente.

5 PRÉSENTATION DE LA SEM

Monsieur MAULOISE passe la parole à Irène EULRIET-BROCARDI.

La SEM Yonne énergie est un outil de production et de distribution d'énergie.

A. Le contexte

Madame EULRIET-BROCARDI précise qu'elle est arrivée en octobre 2016.

Au niveau européen, le monopole de la production et de la distribution prend fin. Les objectifs sont de mettre en place une politique commune de l'énergie, de lutter contre les changements climatiques.

Au niveau national, l'objectif est de favoriser la production d'énergies renouvelables, de réduire les gaz à effet de serre, la consommation d'énergie fossile, la consommation énergétique, la part du nucléaire, les déchets mis en décharge

Au niveau des territoires, deux dispositifs doivent être mis en place : le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) et le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ; ce dernier doit être mis en place dans les communes avant fin 2018.



B. Le format de la SEM

La SEM Yonne Énergie participe au déploiement d'infrastructures dédiées aux énergies renouvelables. Elle travaille en faveur de l'autonomie énergétique de l'Yonne.

La SEM ou Société d'Économie Mixte est une société anonyme. C'est une structure de droit privée même si le capital est détenu majoritairement par une ou plusieurs personnes publiques (jusqu'à 85%).

Le capital de la SEM Yonne Énergie s'élève à 2 700 000 € dont le SDEY 2 240 000 €.

On compte 7 actionnaires répartis ainsi :

- ✓ 2 collectivités territoriales : SDEY et SDE28 (Eure et Loir)
- ✓ 3 SEM : Vendée Énergie, Enersieil (Indre et Loire), Nièvre Énergie
- ✓ 2 banques : Crédit Agricole Champagne Bourgogne et caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté

La Gouvernance :

- ✓ Président directeur général : Jean-Noël LOURY
- ✓ Vice-Présidents : Jean-Pierre BOUILHAC et Grégory DORTE
- ✓ Membres du conseil d'administration : Jean DESNOYERS, Guillaume DUMAY, Jean-Pierre GERARDIN, Michel PANNETIER, Patrick PICARD, Denis ROUCOURT, Xavier NICOLAS (SDE28), Olivier LOIZEAU (Vendée énergie), Jean-Luc DUPONT (Enersieil).
- ✓ Directrice : Irène EULRIET-BROCARDI

C. MISSIONS ET POSITIONNEMENT

Les actions sont menées au cas par cas, avec interventions de cabinets d'études externes permettant ainsi de faire baisser la masse salariale.

Les projets d'étude sont soumis au comité d'engagement comme par exemple :

- ✓ Dossier de méthanisation : la SEM travaille avec la chambre d'agriculture.
- ✓ 3 dossiers en vue de production d'énergie éolienne ont été étudiés, l'un d'eux a dû être abandonné car trop coûteux
- ✓ 4 dossiers avec projet photovoltaïques ont été proposés, seulement 2 vont être poursuivis.



- ✓ Projet à Duchy pour la fabrication de bio-méthane de synthèse. Le dossier a été remis à l'ADEME le 11/12/2017 pour demande de subvention. Le CO2 mélangé à l'hydrogène donne du bio-méthane de synthèse. Les partenaires sont Engie et Areva. Il faut compter entre 8 à 10 ans pour avoir les premières retombées.

Les visées de la SEM sont de pouvoir redistribuer des dividendes aux actionnaires et de se positionner comme acteur industriel de la transition énergétique (développement du savoir-faire lié aux nouveaux métiers et création d'emplois).

6. TRAVAUX

Monsieur MAULOISE précise que 845 000 € de travaux ont été commandés par la CLE du Gâtinais contre 400 000 € pour l'année 2016.

Les travaux d'éclairage public et de dissimulation représentent plus de 70% des montants investis.

A l'échelle du département de l'Yonne, 15 millions de travaux ont été commandés.

La CLE du Gâtinais a eu, suite à un recensement, 27 demandes de travaux pour 256 pour la totalité du département.

Cinq critères de notation ont été adoptés afin de classer les demandes de dissimulations :

- ✓ Travaux en coordination s'ils sont réalisés en N+1 : 5 points
- ✓ Terminer une tranche déjà commencée : 4 points
- ✓ Périmètre historique ou sauvegardé : 3 points
- ✓ Travaux dans le centre-bourg : 2 points
- ✓ Ancienneté de la demande : 1 point

Un classement des demandes de dissimulations a été établi :

- 1) JOUY - Chemin de César, rue de l'ancienne gare et place de l'église
- 2) CORNANT - vers l'église, lié au déplacement du monument aux morts
- 3) FOUCHERES - Le puits de feu

Le montant des subventions FACE ne sera connu qu'en mars, la répartition pourra alors être faite par dossier.

Monsieur NICOLAS, délégué suppléant de la commune de Lixy, s'interroge sur la date de démarrage des travaux sur sa commune. L'entreprise Inéo doit communiquer l'information au SDEY dès mercredi 10 janvier afin que la commune puisse être renseignée.



Monsieur ALLIOT, maire de Villeneuve-la-Dondagre, demande si les chiffrages des demandes de travaux 2018 vont être réalisés prochainement. Monsieur DAUBIÉ lui précise qu'il doit prendre contact avec toutes les communes concernées afin d'organiser ses visites. Tous les chiffrages seront communiqués pour l'établissement des budgets 2018.

Monsieur GUILLON-COTTARD, maire de Champigny, intervient concernant la maintenance de l'éclairage sur le terrain de foot communal. Monsieur MAULOISE Monsieur DAUBIÉ précise que cela ne relève pas de la compétence du SDEY et qu'il doit prendre contact directement avec l'entreprise Inéo. Monsieur DAUBIÉ confirme cela.

Monsieur MICHEL, chargé d'affaires au SDEY, précise que pour les demandes de dissimulation, certaines manquent de précisions. Il est par conséquent plus difficile de donner suite au projet. Il faut au moins communiquer un plan de situation des futurs travaux et demande à ce qu'au moins un représentant de la commune soit présent aux visites de pré-piquetage.

7. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MAULOISE indique que les trophées des lumières ont été reconduits en 2018. Madame GAUDEZ précise que les inscriptions sont encore possibles jusqu'au 15 janvier 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, les communes n'ayant plus de questions, M. MAULOISE lève la séance et invite les délégués à se retrouver autour d'une galette des rois.

Le responsable de la CLE du Gâtinais
Vice-président du SDEY
Claude MAULOISE